



17 décembre 2012

I' Agora

Compte-rendu

2 bd de la Villette,
salle de la CFDT,
75019 Paris
(métro Belleville - ligne 2)



17 décembre 2012

l'Agora

L'Agora est composée de 150 membres du Conseil Fédéral et de 150 membres du réseau coopératif.

Ordre du jour provisoire

► **Matinée**

Présidence : Laure Foullon & Naïk Guezel & Philippe Meirieu Marie Bové

- 08h30 :** ► Accueil, émargement.
- 09h30 :** ► Intervention de Cécile Duflot et de José Bové.
- 10h00 :** ► Présentation de l'Agora.
- 10h45 :** ► Présentation des axes forts du Projet 2012.
- 11h15 :** ► Ateliers thématiques.

- Les 3 ateliers suivants sont co-animés par les membres du réseau coopératif

- **A - Relation avec le parti** ; présentation : Simon Louvet et Laure Foullon.
- **B - L'agoratoire du futur** ; présentation Olivier Blond et Naïk Guezel.
- **C - Campagne Eva Joly suite au projet 2012** ; présentation Stephan Oberg.

- Les 4 ateliers suivants vont débattre sur les amendements alternatifs sur le projet 2012 correspondant à leurs thématiques (page 6 et suivantes)

- **1 - Energie** : échéance de sortie du nucléaire, Gaz à effet de serre (marché Carbone), mécanisme de développement propre - Animation : Thomas Matagne.
- **2 - Environnement** : Alimentation - Droit des animaux - Animation : Hélène Gassin :
- **3 - Revenus/Travail** : revenu minimum, revenu maximum et niveau du Smic - Animation : Jérôme Gleizes
- **4 - Fiscalité/Paritarisme/Banque** : secteur public bancaire, paritarisme et élections professionnelles - Animation : Sandrine Rousseau :

Présidence : Simon Louvet & Stephan Oberg & Jacqueline Markovic & Françoise Alamartine

- 12h30 :** ► Retour dynamique sur les trois ateliers A, B et C
Consultation de l'agora sur les dissensus persistants des ateliers 1,2, 3 et 4 du matin
- 13h00 :** ► Pause repas (réunion des animateurs des ateliers)



➤ **Après-midi**

Présidence : Olivier Blond & Jérôme Gleizes & Eric Loiselet & Sandrine Rousseau

- 14h30 :** ➤ Intervention d'Eva Joly
- 15h00 :** ➤ Tables rondes thématiques / débat, co-animées par les coopérateurs
 - Justice sociale / minimas sociaux / revenus - Animation : Eva Sas et Agnès Michel
 - Environnement et Climat - Animation : Sandrine Bélier
 - Justice / sécurité et police - Animation : Pascal Durand
 - Europe et réforme institutionnelle - Animation : Bastien François
- 17h45 :** ➤ Consultation à main levée sur l'ensemble du Projet 2012
- 18h00 :** ➤ Clôture des Travaux

Sommaire

- Page 04 • Présentation collective de l'Agora et du réseau des coopérateurs.
- Page 05 • Présentation des axes forts du projet 2012
- Page 06 • Vote de principe sur les deux motions de l'Agora
- Page 10 • Tables rondes et amendements sur le projet
- Page 10 • Vote de l'Agora sur le projet :

Retrouvez les interventions sonores de l'Agora
sur le site national d'Europe Écologie Les Verts en cliquant sur ce lien :
<http://eelv.fr/?p=12343>



• **Présentation des axes forts du projet 2012**

- Par Sandrine Rousseau, Jérôme Gleizes et Jacques Archimbaud.
Ecoutez ces interventions ici : <http://eelv.fr/?p=12343>

• **Travail en ateliers**

Compte rendu des 3 ateliers organisés par les coopérateurs :
Agoratoire : Stéphane Potier : (Coop-ecolo-prod.fr)
Relation avec le parti : Baptiste Simon
Campagne Eva : Michel Veillard, Françoise Quessany
Ecoutez ces interventions ici : <http://eelv.fr/?p=12343>

➤ **Après-midi**

- Discours d'Eva Joly
Ecoutez le discours d'Eva Joly ici : <http://eelv.fr/?p=12343>

• **Vote de principe sur les deux motions de l'Agora**

La gestion des listes de coopérateurs

Afin d'harmoniser la gestion des listes de diffusion pratiquées dans les différentes régions, nous demandons d'adopter la proposition suivante :
Deux coopérateurs membres d'un CPR ont accès en lecture au fichier complet des coopérateurs de leur région. Ils s'engagent par écrit sur l'honneur à la non divulgation des fichiers sur le modèle des personnes mandatées pour les Groupes Locaux. Ils ont autorisation de créer des listes de diffusion (type news-letter/descendante) et/ou d'échange dans le respect des réglementations, notamment de la CNIL. Les listes de diffusion/échange actuelles doivent pouvoir être administrées par les coopérateurs membres du CPR. Les listes d'échange sont constituées sur la base du volontariat et non du fichier national. Les listes de diffusion régionale peuvent être subdivisées territorialement et thématiquement sous la responsabilité des coopérateurs au CPR. (vote dans l'atelier : pour : beaucoup, contre : 2, abstention : 1)

Agenda

Nous demandons que l'agenda suivant soit approuvé :

- Proposition 1 : Organisation d'une agora nationale au moins tous les 6 mois. Une agora sera adossée aux Journées d'été et une au moins à un Conseil Fédéral.
- Proposition 2 : Organisation d'une agora nationale au moins tous les 6 mois. Deux agoras au moins seront adossées à des Conseils Fédéraux.
- Selon l'article 9 des statuts d'EELV, nous demandons pour fin février la constitution du groupe d'animation de l'agora (consensus dans l'atelier). Il a été remarqué unanimement la sur-représentativité du Bureau Exécutif au sein de ce groupe d'animation. Nous proposons donc que son nombre soit réduit à ses deux membres délégués aux relations avec la coopérative, contre quatre statutairement (consensus dans l'atelier). L'agora se donne jusqu'à février 2012 pour proposer au Conseil Fédéral une nouvelle composition du groupe d'animation, qui devra être plus équilibrée (consensus dans l'atelier).

L' Agora prend acte de ces propositions Approuvé par acclamation



Tables rondes et amendements sur le projet

Les amendements ont été débattus à la fin de chaque par table ronde thématiques. Pour des raisons de commodité, ils sont été regroupés.

Animation : Anne Souyris

Table ronde 1 : Justice sociale, minima sociaux, revenus :

Animation Agnès Michel, coresponsable de la commission Economie et sociale

Rapporteurs :

Cyrielle Chatelain (Revenu travail)

Sandra Regol : (Fiscalité, Banque)

Table ronde 2 : Energie, Environnement alimentation droit des animaux

Animation Sandrine Bélier

Rapporteurs :

Energie : Thierry Pradier

Environnement alimentation droit des animaux : François Mandil.

Intervention de Gilles Déguet, Conseiller Régional du Centre.

Table ronde 3

Justice santé police

Animation Pascal Durand

Rapporteurs :

Sécurité : Pierre Januel

Libertés : Marine tondelier

Justice : Tewfih Bouzemoun

Table ronde 4

Europe et réforme institutionnelle

Animation Bastien François

Intervention de Lucille Schmid

Ecoutez ces interventions ici : <http://eelv.fr/?p=12343>

Amendements au projet

Tous les amendements ont été adoptés par consensus suite aux travaux des groupes de travail , sauf un sur l'expérimentation animale.

1ERE PARTIE :

**« UN FUTUR SOUTENABLE : REDUIRE NOTRE EMPREINTE ECOLOGIQUE,
PROTEGER LES BIENS COMMUNS,
REpondre AUX BESOINS HUMAINS FONDAMENTAUX »**

Amendement 1

Au chapitre 1- I : « Se libérer de la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire / Une transition à l'échelle internationale et européenne”

Page 5, ligne [130]

« (...) Pour y parvenir, Les écologistes proposent :

- D'encadrer et de réformer les marchés carbone, et en particulier les mécanismes de développement propre. Le soutien à d'autres mécanismes d'action publique tels que les projets de gestion communautaire doit devenir prioritaire afin d'intégrer des objectifs tels que la protection des peuples premiers, la préservation de la biodiversité , la souveraineté alimentaire, et des solutions innovantes (ville en transition.....). Ces systèmes innovants alternatifs pourraient à terme se substituer au système de marché carbone.



- Retrait de l'amendement 2.

Amendement 3

Au chapitre 2 - I : Environnement : « Protéger et restaurer la nature, respecter l'animal »
Page 12, [L 399]

Dans le paragraphe :

« [L 396] Une loi sur les Droits et la protection des Animaux définira un nouveau statut de l'animal dans le Code civil. Il passera du statut de « bien meuble » ou « immeuble » à celui d'être vivant. Il est nécessaire d'agir contre le trafic d'animaux, et de mobiliser les forces de Police (Douanes, gendarmerie, police). **Un plan de sortie de l'expérimentation sur animaux sera engagé.** »

[L 399] remplacer : « un plan de sortie de l'expérimentation sur animaux sera engagé »

par :

« L'éventualité d'une sortie de l'expérimentation sur animaux fera l'objet d'un débat national. »

Porteur : Laurent Audouin.

Proposition du Groupe de travail

A : L'expérimentation sur animaux fera l'objet d'un débat pour la repenser et la réformer en profondeur.»

Autre proposition émise à la fin du débat : Un plan de sortie de l'expérimentation sur les animaux sera débattu et engagé

Cet amendement ne faisant pas consensus, il sera soumis à un vote spécifique du Conseil Fédéral.

Amendement 4

Au chapitre 2 - IV : "Nature, eau, agriculture, alimentation, santé, logement : au cœur de notre projet / Contre la faim et la malbouffe, manger tou-te-s et manger mieux."
Page 17, [L 590]

Remplacer :

[Ligne 590] "En restauration collective : proposer un repas végétarien hebdomadaire pour éduquer les enfants à la diminution de la consommation de produits carnés. Accroître la part des produits de l'agriculture biologique dans la restauration collective, passer à 100 % dans les crèches et les écoles maternelles. Favoriser la ré-installation des cuisines en liaison chaude. Lutter contre le gaspillage. Développer les circuits courts et locaux."

Par (Rédaction du Groupe de travail) :

[Ligne 590] "En restauration collective (scolaires, hopitaux, maisons de retraites, entreprises, milieux carcéral...) : proposer au moins un repas végétarien hebdomadaire.

Eduquer les enfants, sensibiliser les adultes à la diminution de la consommation de produits carnés. Accroître la part des produits de l'agriculture biologique dans la restauration collective, passer à 100 % dans les crèches et les écoles maternelles. Favoriser la ré-installation des cuisines **dans les établissements en liaison chaude**. Lutter contre le gaspillage. ~~Développer les circuits courts et locaux~~ **(car cité plus bas).**"



Autres propositions du groupe de travail :

A la fin de la ligne [L430]

remplacer : “et un droit à l’eau pour chacun” par : “Et la garantie de l’accès à l’eau potable pour chacun”

Ajouter à la fin de la ligne [L1731] :

“L’Etat prendra mieux en charge la protection des troupeaux liée aux risques d’attaques.”

Déplacer le paragraphe [L1610 à 1660] sur la forêt entre les lignes 476 et 477 : C’est à dire passer le chapitre forêt du chapitre économie au chapitre environnement

**2E PARTIE :
UNE ÉCONOMIE ÉCOLOGIQUE
AU SERVICE DES POPULATIONS
ET DES TERRITOIRES**

Amendement 5

Au chapitre 1 : « Libérer l’économie de la finance»

Page 28

Remplacer

[L 991] « Développer un pôle bancaire public adossé a minima à la Banque postale et un pôle financier public à la Caisse des dépôts et Oséo. Toute aide publique aux banques privées en difficulté sera accompagnée d’une participation au capital et à la gestion des banques. Cette mesure pourra avoir pour conséquence la prise de contrôle par l’État d’une majorité du capital des banques ainsi aidées ou l’engagement de sa part à les faire évoluer en entités coopératives ou mutualistes.»

Par : (Texte final suite au Groupe de travail) :

[L 991] « Développer un pôle bancaire public adossé a minima à la Banque postale et un pôle financier public à la Caisse des dépôts et Oséo. **Un dispositif spécifique sera mis en place en son sein pour le financement des besoins des collectivités territoriales.** Toute aide publique aux banques privées en difficulté sera accompagnée d’une participation au capital et à la gestion des banques. Cette mesure pourra avoir pour conséquence la prise de contrôle par l’État d’une majorité du capital des banques. **L’Etat s’engagera à développer une gouvernance assise sur la participation de l’ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, salariés, clients).** Ce secteur, décentralisé et démocratisé sera l’instrument de financement de la transformation écologique de la société. »



Amendement 6

**Au chapitre 3-II : "travailler tou-te-s et travailler mieux / travailler mieux
Page 33, [L 1202]**

Après :

"Instaurer une véritable démocratie d'entreprise, en redonnant du pouvoir d'agir aux salariés. Cela passe par la restauration de la légitimité syndicale, dans les entreprises quelle que soit leur taille et auprès des travailleurs eux-mêmes. Cela passe aussi par la réactivation du "droit à l'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail", défini à l'article L. 2281 du Code du travail. Il importe de renforcer le pouvoir des institutions représentatives du personnel, Comité d'Entreprise, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des 1200 Conditions de Travail, et Délégués du Personnel. Les représentants des salariés comme en Allemagne doivent être associés à la décision avec 50 % de représentants au Conseil d'Administration. Les élections enfin aux Caisses de sécurité sociale devront être rétablies."

Ajouter suite à l'atelier de travail :

[L 1202] : (...) rétablies « **en visant à la refonte et l'harmonisation du calendrier pour rapprocher les échéances des élections professionnelles afin d'inciter à la participation, accorder un espace médiatique suffisant aux syndicats pour mener campagne lors de ces élections.** »

Amendement 7

**Au chapitre 4 : "Un revenu maximum, un revenu décent ... vers un revenu d'existence."
Page 35 - [L 1246]**

Dans le pavé "Les écologistes proposent" :

[L 1246] « La mise en place un Revenu Maximum Acceptable (RMA). La fixation d'un seuil pour les très hauts revenus **de trente fois le revenu médian**,

Remplacer :

« La fixation d'un seuil pour les très hauts revenus **de trente fois le revenu médian** »

par (réécriture par le groupe de travail) :

"La fixation d'un seuil pour les très hauts revenus **sera fixée à trente fois le SMIC. Au delà de ce seuil, le taux d'imposition sera d'au moins 80 %.**

Amendement 8

**Dans le même pavé,
Page 35 - [L 1251]**

[L 1251] : remplacer :

« La revalorisation des minima sociaux **de 50 % durant la mandature post 2012** »

par (réécriture par le groupe de travail) :

La revalorisation des minima sociaux de 50 % durant la mandature post 2012 et à terme



l'instauration d'un revenu universel inconditionnel, individuel **consistant à garantir à chaque citoyen un revenu décent à hauteur de 80% du SMIC.**

Proposition de point à ajouter à la suite :

Nous proposons une négociation salariale entre les syndicats, le patronat et l'Etat :

- sur la revalorisation salariale,
- sur la réduction de la hiérarchisation salariale,
- sur la réduction des dépenses contraintes (transports, logement etc.).

3E PARTIE :

LE MIEUX VIVRE POUR TOUT-E-S

Amendement 9 :

Dans l'introduction

Page 53 - [L 1936]

Fiscalisation des financements de la sécurité sociale.

Amendement proposé :

Après :

“De même, la faible participation des usagers, des consommateurs, des malades, des personnes privées d'emploi aux instances de gestion appellent à une réforme profonde du paritarisme.”

Ajouter : Rédaction du groupe de travail :

[L 1937] “**Nous engagerons un processus de travail avec les partenaires sociaux visant à la réforme des modes de financement et de gestion de la Sécurité sociale. Nous souhaitons élargir les modes de financement à tous types de revenu. Nous organiserons** des états généraux de la sécurité sociale élargi aux représentants associatifs, pour mettre en place cette réforme, revoir ses modes de gouvernance, **imaginer comment inclure** à tous les niveaux de la chaîne de décision, des représentants de syndicats (de salariés et du patronat) et aussi d'usagers, d'associatifs, d'élus et d'experts. Nous garderons à l'esprit l'exigence d'indépendance des décisionnaires vis à vis des acteurs économiques, de la transparence des prises de décision et de la mise en œuvre de véritable contre-pouvoirs.

Amendement 10 :

Déposé en séance :

A la ligne 558, ajouter :

Le système alimentaire mondial est le plus gros émetteur de gaz à effet de Serre.

Vote de l'Agora sur le projet :

L'agora, réunie le 17 décembre 2011 adopte le projet : “**Vivre mieux, vers la société écologiste - programme d'actions pour les temps qui viennent**” sauf l'amendement sur la protection animale qui est renvoyé au CF du 18 décembre.”

Unanimité moins 2 abstentions.



Infos...

Statuts nationaux d'Europe Écologie Les Verts

- Extraits concernant l'Agora -

ARTICLE 8

L'AGORA

1 – Mission

L'Agora est le lieu d'élaboration d'un plan d'action global pour l'écologie politique, de son programme, de ses stratégies. Elle se réunit également pour donner un avis sur les programmes et accords électoraux à caractère nationaux et peut s'autosaisir de tout autre sujet intéressant l'écologie politique. Elle se réunit au moins une fois par an.

2 – Composition L'Agora est initialement composée de 300 membres, dont : • 50 % sont issus du Conseil fédéral ; • 50 % sont issus des différentes composantes du Réseau coopératif dont les coopérateurs/ trices tirés/es au sort parmi les volontaires et, dans une limite et selon les modalités fixées au règlement intérieur, des représentant/es des éventuels mouvements associés. Le mode de désignation des membres et la répartition sont précisés dans le règlement intérieur.

3 – Fonctionnement L'Agora est souveraine pour décider de ses propres règles de fonctionnement et établir son règlement intérieur. Sa composition peut évoluer sous réserve d'accord du Conseil fédéral. EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS participe activement à son animation. Les sessions de l'Agora sont organisées par un bureau collégial élu en son sein selon les modalités fixées dans son règlement intérieur.

4 – Commission permanente de suivi du fonctionnement Une commission permanente constituée au sein de l'Agora et fonctionnant selon des modalités décrites dans son règlement intérieur est chargée d'étudier le fonctionnement de EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS. Elle doit produire un rapport annuel qui pourra formuler d'éventuelles propositions de modifications des statuts ou des règlements intérieurs. Ce rapport sera porté à la connaissance des coopérateur/ trices et adhérent/es ainsi que des instances compétentes pour débattre et mettre en oeuvre les propositions avancées.

ARTICLE 9

GROUPE D'ANIMATION DE L'AGORA

1 – Mission

Le groupe d'animation de l'Agora a pour objet d'organiser la dynamique de l'animation interne du mouvement. Dans le cadre des orientations définies par l'Agora et le Conseil fédéral, il est le lieu d'échange continue entre les parties prenantes à l'Agora. Il se réunit physiquement entre deux séances du Conseil fédéral et/ou de l'Agora. Il prévoit l'ordre du jour de l'Agora

2 – Composition Il est composé des membres du Conseil d'orientation politique, d'autant de représentant/es des différent/es participant/es au Réseau coopératif, et d'une délégation de 4 membres du Bureau exécutif.



L'agora : Le Réseau coopératif et le conseil fédéral

Le Conseil Fédéral

Quelle assemblée, et pourquoi faire ?

Le Conseil fédéral constitue le "Parlement" d'Europe-Écologie-Les Verts. Il s'agit de l'instance nationale où l'on débat de politique générale, et où l'on définit les positions du mouvement.

Il est composé de 150 membres (élus pour 4/5 sur des listes régionales et 1/5 sur une liste nationale). Tout membre du Conseil Fédéral peut être suppléé par la personne de même sexe élue en binôme.

Le Conseil fédéral se réunit environ une fois par trimestre en session ordinaire, selon un calendrier prévisionnel pré-établi par le Conseil Fédéral lui-même, et diffusé aux adhérents. En effet, les séances du Conseil fédéral sont ouvertes (ce qui signifie que toute personne adhérente à Europe Écologie Les Verts peut y assister sans toutefois y avoir le droit de parole). Dans certains cas cependant, le Conseil Fédéral peut prononcer ponctuellement le huis clos sur une partie de ses débats et votes.

Une session extraordinaire peut être convoquée par Bureau exécutif, ou à la demande du quart au moins des membres du Conseil fédéral.

Quel est le déroulement d'une séance ?

Les sessions du Conseil fédéral durent, en général, deux journées (samedi et dimanche), avec des points d'ordre du jour récurrents : vote de l'ordre du jour, rapports du Bureau du Conseil Fédéral, du Bureau Exécutif, ainsi que du Conseil Statutaire, questions au Bureau Exécutif et aux parlementaires, débat de politique générale, réflexion thématique, examen des textes et motions.

Comment le Conseil Fédéral prend-il ses décisions ?

Celles-ci se prennent par le vote de motions. Pour être acceptées, les motions doivent recueillir 60% des exprimés et 50% des votants.

Les motions sont préparées aussi bien par les conseillers fédéraux que par les membres du Bureau Exécutif, ou encore les Conseils Politiques Régionaux. Les motions et textes doivent être signés par 10 membres du CF, issus de 3 régions au minimum. Chaque membre du Conseil Fédéral ou du Bureau Exécutif ne peut signer que 3 textes ou motions à chaque séance.

Comment est-on informé des décisions du Conseil Fédéral ?

Après le Conseil fédéral, un compte-rendu doit être envoyé aux conseillers fédéraux. Il leur incombe de le diffuser aux adhérents et adhérentes par l'intermédiaire de leurs instances régionales et locales.

Le réseau coopératif

Développer un réseau de coopérateurs est très certainement une des idées les plus novatrices actées dans les statuts d'un parti politique Français.

Contribuer, concourir, associer, aider, autant de mots pour exprimer la volonté de porter et fédérer les énergies créatrices de la société civile autour de l'écologie solidaire, et politique. Car il s'agit bien de cela, décroïsonner le politique, créer une synergie avec les élus locaux et les associations, travailler avec le parti, les adhérents et les sympathisants, et atteindre ce même objectif.

Le politique parlera d'Idéologie, le coopérateur d'Idéal, mais le citoyen que nous sommes, avant tout, parlera d'évidence responsable : l'écologie est la seule solution possible à l'évolution de notre société.

Alors, chaque éco-citoyen devenu coopérateur cherche comment faire avancer les choses, avec ses moyens, ses possibilités, son rythme. Les plus motivés auront l'audace même de réinventer l'art de réfléchir ensemble, de compléter ses idées avec les autres, de décider autrement, et de laisser libre court à l'action écologique partout où cela est nécessaire. Et ce, sans avoir à participer à la rigueur d'un parti. Mais conscient que sans le parti, cet élan n'aurait pas le même souffle, le même impact.

Un coopérateur dira que ce réseau est une idée « entièrement formidable », un autre qu'une conscience citoyenne écologiste s'éveille, alors simplement, le réseau des coopérateurs ne serait-il pas la « formidable » réponse d'une réalité en marche...